

Legs d'une somme d'argent: droits déduits ou payables?

Par MCM, le 12/06/2015 à 08:58

Bonjour,

je compte léguer une somme d'argent à un légataire particulier étranger à ma famille de sang.

Il aura donc un droit de succession de 60% à payer ainsi que les droits d'enregistrement.

Comment cela se fera-t-il concrètement: devra-t-il sortir son chéquier ou bien ces droits lui seront déduits automatiquement de la somme ?

merci